

Le 7 mars 2022

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 7 mars à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire suppléant, Robert Young, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, et Marcus Flynn tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Le maire Greg Vaughan

22-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

22-03-02 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 7 février 2022, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est possible pour le public de soumettre des questions ou commentaire par écrit à l'hôtel de ville au 12, rue Maple, Stanbridge East, QC JOJ 2H0 ou par courriel à stanbridge@axion.ca

- Courriel : datée le 17 février, de M Étienne Gosselin et Marie-Andrée Foucrault-Therrien, Mères au front des Cantons de l'Est, concernant, consécration de ressources financières pour épauler le conseiller responsable de l'environnement et ou embaucher un agent environnemental. *Copie du courriel transmis au conseil le 3 mars 2022.*

22-03-03 COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉ EN MARS 2022

Total des salaires : \$ 10 373.87

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

4792*	Association des directeurs municipaux du Québec	Renouvellement cotisation/ assurance Res # 22-02-05	964.13
4793	Avizo Experts – Conseils	Usine T.E.U. –jan. et fév	2 788.14

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

4794	Axion		207.12
4795	Peter Beaucage	Mois de février	4 625.95
4796	Bell Canada		578.95
4797*	Nicole Blinn	Remb.dép / usine T.E.U. et véhicules lourds	278.45
4798	Canton de Bedford	Collectes M.R. -février	7 310.02
4799*	Centre du Pneu FML	Charrue	1 432.48
4800*	CLD de Brome-Missisquoi	Carte vélo / rés. # 21- 11-20	172.46
4801*	Concassage Pelletier Inc.	94 t.m. d'abrasif ¼ net hivers	1 470.92
4802	Dépanneur Stanbridge East	Usine absor.	16.09
4803*	Entreprise Tyler Broeckert	Feu – 40 ch. Gage	310.43
4804*	FNX . Innov	Ch. Caleb-Tree	1 110.66
4805*	Formiciel	Chèques fournisseur	457.60
4806*	Outillage Rioux G.D.B.	S.I. -int.	9.39
4807	Hydro – Québec		4 038.41
4808	Gestim Inc.	Inspecteur	1 668.75
4809*	Journal Le Saint-Armand	Pub. Vœux aux citoyens rés. 21-11-18	240.00
4810	Librairie Moderne	Biblio	174.99
4811	Librairie Attractions	Biblio	78.65
4812*	Mines Seleine	16.07 t.m. safe-T-salt	1 699.65
4813*	MRC de Brome-Missisquoi	1 ^{er} vers. Quote-Part 34 114.00\$ et Facturation cours d'eau 33 872.07\$	67 986.07
4814*	P.A. Le Riverain-Bedford	Pièces charrue	105.04
4815	Chauffage P. Gosselin Inc.		4 686.58
4816*	Receveur Générale	S.I. / renouvel. Radio commun.	555.02
4817*	Remorquage 4 Saisons	Charrue 05-02-2022	632.36
4818	R.I.G.M.R.B.M.	février	1 219.20
4819*	Réseau Biblio de la Montérégie	Tarifcation annuelle jan./mars	1 650.61
4820	Sani – Eco inc.	Centre de tri-février	430.01
4821*	Seney Électrique Inc.	Génératrice H.V. Res # 21-12-08	6 714.54
4822*	St -Pierre	Transport de pierre 0 3/4	1 115.96
4823	Telus Mobilité		257.66
4824*	Ville de Cowansville	Quote - part 2022	497.27
4825*	Nicole Blinn	Remb. Dép. -petite caisse	191.95

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PERMIS ÉMIS EN FÉVRIER

Dépôt du rapport de l'inspecteur, des permis émis en février 2022.

22-03-04

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 AN 5 – SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

ATTENDU QUE pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU QUE le rapport annuel 2021 An 5 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité Stanbridge East;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2021 An 5 (transmis au conseil par courriel le 03-03-2022) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la municipalité de Stanbridge East adopte le rapport d'activités annuel 2021 An 5 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

22-03-05

IMMEUBLES EN DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - VENTE (MRC)

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales en date du 21 février 2022, lors de la présente séance du conseil;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière concernant les immeubles sur le territoire de la municipalité pour lesquels les taxes municipales dues des années 2021 et antérieures n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des propriétaires desdits immeubles, l'intérêt pour la Municipalité d'éviter toute prescription du compte de taxes et les pouvoirs conférés au conseil par la législation applicable en matière de vente d'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu :

- **QUE** le conseil autorise en vertu de la Loi la vente des immeubles en défaut de paiement, en tout ou en partie, des taxes municipales et/ou scolaires des années 2021 et antérieures le 9 juin 2022 ou à une autre date à être fixée par la MRC Brome-Missisquoi en fonction des directives gouvernementales en lien avec la COVID-19. Par contre au cours du processus et sur demande de la MRC, en procédant par une autorisation écrite de la directrice générale, Nicole Blinn, la Municipalité peut réduire le montant dû en acceptant de soustraire les taxes de l'année courante ou autres;

- **QUE** le conseil autorise au nom de la Municipalité de Stanbridge East, la directrice générale, madame Nicole Blinn, ou en son absence, le maire, monsieur Greg Vaughan à assister à la vente et à faire la première mise et/ou acquérir tout immeuble en défaut de paiement des taxes de la Municipalité faisant l'objet de cette vente, la Municipalité n'étant cependant pas tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;
- **QUE** le cas échéant, le montant la première mise ne doit cependant, en aucun cas, dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

DÉPÔT DES FORMULAIRES DGE-1038 LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DEPENSES- SCRUTIN 7 NOVEMBRE 2021

Mme Nicole Blinn, directrice générale et greffière-trésorière dépose l'ensemble des formulaires DGE-1038 tel que requis par la LERM article 513.2

22-03-06

ADOPTION RÈGLEMENT N° 434 – CONCERNANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DENISE-LAROCQUE-DUHAMEL

Avis de motion et présentation d'un projet de règlement ayant été donné à une assemblée antérieure, et après les délais nécessaires, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'adopter le Règlement N° 434 – concernant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque municipale Denise-Larocque-Duhamel.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 435 – ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS-ES DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

La conseillère Tanya Garrick Rhicard donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, elle proposera, ou en son absence un autre conseiller, l'adoption du projet de règlement n° 435-édicte le Code d'éthique et déontologie des élus-es de la municipalité de Stanbridge East.

Le projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement n° 435 et renoncent à sa lecture.

Copie du projet de règlement n° 435 avait été remise à chacun des membres du conseil le 3 mars 2022.

22-03-07

APPEL D'OFFRES – SEAO – RÉFECTION DU CHEMIN BEARTOWN 2022 A/O N° 2200005

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Rose Lawlor, et résolu d'autoriser Nicole Blinn, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de pulvérisation et pavage de +- 1 450m du chemin Beartown (dossier n°2200005). Date de publication et d'ouverture des soumissions à déterminer.

22-03-08 **APPEL D'OFFRES – SEAO – RÉFECTION DE LA RUE RIVER 2021 A/O N°2200007**

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu d'autoriser Nicole Blinn, directrice générale, à procéder à l'envoi des documents pour l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour les travaux de pavage de +- 130m sur la rue River et la rue Old Dunham (dossier n°2200007). Date de publication et d'ouverture des soumissions à déterminer.

22-03-09 **FOURNITURE DE PIERRE POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS 2022**

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard, appuyé par la conseillère Rose Lawlor et résolu que la municipalité achète, de gré à gré, une quantité approximative de 1 035 /TM de pierre MG-20B (0- ¾) de Concassage Pelletier inc. pour le rechargement des chemins municipaux.

22-03-10 **TRANSPORT DE PIERRE POUR LE RECHARGEMENT DES CHEMINS**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault et résolu que la municipalité engage, de gré à gré, les quatre (4) entrepreneurs de transport suivant : Excavation Giroux inc., Rhicard Excavation & Transport inc, St-Pierre et J.A Beaudoin inc. pour le transport de +-70 voyages de pierre MG-20B (0- ¾) pour le rechargement des chemins.

22-03-11 **NIVELAGE DES CHEMINS**

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault et résolu à l'unanimité que la municipalité engage, de gré à gré, J.A. Beaudoin Construction Ltée. pour faire le nivelage des chemins pour la saison 2022. (Prix 2022 en date du 7 mars 2022 165\$/hrs.)

22-03-12 **GAZONS MUNICIPAUX SAISON 2022– PETER BEAUCAGE**

Il est proposé par le conseiller Peter Beaucage, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu de payer monsieur Peter Beaucage 5 370.75\$ plus les taxes applicables (6 versements mensuels x 895.13\$ plus les taxes applicables) pour l'entretien des gazons municipaux pour la saison 2022.

22-03-13 **DEMANDE D'APPUI FINANCIER ET AUTORISATION D'IMPLANTATION PANNEAUX D'INTERPRÉTATION -SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MISSISQUOI**

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier déposé par la Société d'histoire Missisquoi dans le cadre d'une demande de subvention soumis à la Fondation des Townshippers pour un projet de panneaux d'interprétation de la Rivière-Aux-Brochets ainsi que la réimpression du livret pour enfants sur *Les invasions Féniennes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu ;

- **QUE** la Municipalité de Stanbridge East contribuera un montant de 1 000\$ conditionnellement à l'acceptation de la demande d'aide financière et à sa réalisation.

- **QUE** la municipalité autorise l'implantation du panneau dans le parc des fermiers (lot 5 897 168, chemin Caleb-Tree). Il est convenu que la Société d'histoire Missisquoi présente le panneau préliminaire et la localisation au conseil pour approbation.

22-03-14

CPA BEDFORD- COMMANDITE- PROGRAMME SOUVENIR 2022

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard et résolu que la municipalité achète une page publicitaire complète, au coût de 325\$.

22-03-15

CHANGEMENT DE NIVEAU DE SERVICE À LA VILLA DES RIVIÈRES À BEDFORD- DEMANDE D'UN MORATOIRE

CONSIDÉRANT QUE La Villa des Rivières est une résidence gérée par l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi située sur le territoire de la ville de Bedford et contenant trente unités locatives pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette résidence offre notamment des services de repas, d'assistance personnelle, d'aide domestique et de loisirs aux aînés qui y habitent;

CONSIDÉRANT QU'UN changement de niveau de service est envisagé dû à un problème de main-d'œuvre, lequel ferait perdre plusieurs services offerts aux aînés de cette résidence;

CONSIDÉRANT QU'IL est important de se mobiliser afin de préserver ces services essentiels pour les aînés de notre région qui y habitent et qui y habiteront;

CONSIDÉRANT QUE certains aînés devront déménager;

CONSIDÉRANT QUE les décisions de changement de service doivent être pris en faisant preuve d'humanité et de compassion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- De demander un moratoire sur le changement de niveau de la résidence La Villa des Rivières à Bedford jusqu'au 1^{er} juillet 2023 et de demander à l'OHBM et aux autres parties concernées de trouver une solution pour maintenir le niveau de service et d'éviter le déménagement forcé d'aînés.
- De transmettre une copie de la présente résolution à l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi et à son président, monsieur Jean-Marc Savoie.
- De transmettre également une copie de la présente résolution à madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, ainsi qu'à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

22-03-16

NOMINATION ÉLU-E - COMITÉ TABLE D'ACTION EN LOISIRS ACTIFS DU PÔLE DE BEDFORD

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal et résolu de nommer la conseillère Tanya Garrick-Rhicard à siéger sur le comité table d'action en loisirs actifs du Pôle de Bedford.

Prochaine rencontre, le 14 mars 2022 à 9h30 à la salle communautaire de Notre-Dame-de-Stanbridge.

22-03-17

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard, et résolu :

- De proclamer le 17 mai **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L’HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE** et de souligner cette journée en tant que telle.

22-03-18

LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d’Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l’intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l’exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU’ à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus·es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux du Québec d’exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus·es municipaux et de la population québécoise d’exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard, et résolu :

- Que la municipalité de Stanbridge East condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, Monsieur Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTION DU PLAN D'ACTION POUR LA RELANCE SOCIOÉCONOMIQUE DU PÔLE DE BEDFORD

Il est convenu que la directrice générale organise une rencontre avec Mme Tania Szymanski, Coordinatrice au développement des communautés de la MRC de Brome Missisquoi. À suivre

CORRESPONDENCE

- Ministère des affaires municipale et de l'Habitat (MAMH) : Acceptation programmation de travaux version n°3 Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ-2019-2023.
- Recyc-Québec : Compensation 2021 pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) : Redevances pour l'Élimination de matières résiduelles pour l'année 2021

22-03-19

NOMINATION- MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick-Rhicard, et résolu :

- Que Monsieur le conseiller Robert Young soit nommé maire suppléant de la municipalité de Stanbridge East. (*C.M. article 116*);

- Que M Robert Young soit nommé représentant de la Municipalité de Stanbridge East en remplacement de M Vaughan au conseil des maires de la MRC de Brome-Missisquoi lorsque nécessaire.

Article 116 C.M. « Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous privilèges, droits et obligations y attachés »

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h13.

Nicole Blinn, directrice générale

Robert Young, maire suppléant